



**BREVES
MARS-AVRIL 2009**

BREVETS

**CONTRE LES ATTAQUES DE « PATENTS TROLLS »,
L'UNION FAIT LA FORCE**

L'actualité des « Patent Trolls » nous vient une fois de plus des États-Unis, patrie d'origine de ces « êtres malfaisants » qui, aux dires de beaucoup, dévoient le système vertueux du Brevet comme moteur du progrès des sciences et techniques.

Rappelons que les Trolls (également dénommés NPE pour « non-practicing entities », ou entités non exploitantes), agissant quasi-exclusivement aux États-Unis et depuis peu en Europe et en France, sont des entreprises titulaires de brevets acquis par rachat (souvent à des sociétés en difficulté) et dont l'unique activité consiste à « valoriser » ces brevets aux dépens d'exploitants divers identifiés comme contrefacteurs, en contraignant ces derniers à prendre licence à prix fort sous la menace de contentieux.

Une initiative prometteuse réside dans la solution proposée par la société RPX Corporation, créée en septembre dernier à San Francisco par un ancien agent de brevets. Cette société propose en effet aux exploitants en proie –effectivement ou potentiellement– aux attaques de trolls, de se regrouper pour mieux se défendre.

Ce regroupement se fait au travers de RPX et de son portefeuille de brevets, constitué et étoffé en permanence par des rachats de brevets, retournant ainsi contre eux la stratégie inventée par les Trolls. RPX acquiert dans ce but un nombre important de brevets représentant des menaces réelles ou potentielles pour les sociétés membres de « l'agrégat » de RPX. Chaque société membre bénéficie alors d'un droit de licence automatique sur l'ensemble du portefeuille contre paiement d'une « cotisation » annuelle dépendant de son chiffre d'affaires.

Après seulement deux trimestres d'activité, RPX compte déjà parmi ses clients des grands noms tels qu'IBM, Cisco Systems ou Epson.

Si l'alliance entre sociétés attaquées par des Trolls est désormais courante, RPX constitue à ce jour la première initiative du genre, à savoir une « NPE » à but défensif et préventif, utilisant les mêmes moyens et stratégie que les Trolls, mais cette fois pour défendre l'honnête exploitant.

Quelques liens :

Automobile : le président Obama s'est vu remettre le 26 mars le rapport « **2009 APA-Intel Report** » (Automaker Patent Assets Intelligence Report), une étude comparative des portefeuilles de brevets de General Motors, Ford, Chrysler, Toyota et Volkswagen, permettant en particulier de revenir sur la gestion de l'innovation par les constructeurs durant la dernière décennie. Comme l'on pouvait s'y attendre, le rapporteur y réaffirme l'importance de disposer de brevets forts : « Les brevets de haute qualité peuvent constituer une source d'importants revenus, tandis que des brevets de faible qualité augmente les risques opérationnels. »

Lien vers le rapport en ligne : [2009 APA-Intel Report](#)

Statistiques de dépôt à l'INPI : l'INPI a publié au mois de février les statistiques annuelles des dépôts de demandes de brevets. Comme en 2007, le secteur automobile s'octroie les premières places, avec au premier rang de ce palmarès le constructeur PSA, avec près de

1000 dépôts (961) pour l'année 2008. Signalons, en ces temps de réforme, la bonne forme de la recherche publique avec plus de 200 dépôts pour le CNRS.

Lien vers le communiqué : [Palmarès INPI 2008](#)

Et à l'Office européen : le nombre de demandes de brevets européens est toujours en progression avec 146 600 dépôts en 2008 (+ 3,6% par rapport à 2007). À noter que la proportion de demandes rejetées est passée pour la première fois sous la barre des 50% (49.5%), conséquence des efforts entrepris depuis quelques années par l'Office pour accroître la qualité des brevets délivrés.

Lien vers l'article : [Number of EP applications continues to rise](#)

Lutte contre la contrefaçon : un accord de coopération entre les Douanes et l'INPI a été signé afin de renforcer la coopération entre ces deux institutions, et en particulier l'échange d'informations entre leurs services pour une meilleure protection des droits de propriété intellectuelle. En 2008, la Douane a reçu 1035 demandes d'interventions de la part d'entreprises titulaires de droits, et procédé à la saisie de plus de 5 millions de produits contrefaisants.

Lien vers le communiqué : [la DGDDI et l'INPI signent un protocole d'accord](#)

Bases de données : à compter du **3 avril 2009**, l'INPI permettra d'accéder gratuitement au statut légal des demandes de brevets et brevet français, ainsi que des brevets européens désignant la France, via la version française du site [espacenet](#).

Lien : <http://fr.espacenet.com>

Par Charles DESCAZEAUX, Ingénieur Brevets